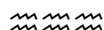


## **PROCÈS-VERBAL**

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **14 juin 2011**  
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

MM. Léon BAUR, 1<sup>er</sup> Adjoint, Christian BEYER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Raymond ROESCH, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Martine ALAFACI, MM. Marc NOEHRINGER, Hervé GASCHY, Denis KUSTER, Christian HEBINGER, Patrick HAMELIN, Mme Éliane HERZOG, M. Raymond MORANT, Mmes Laurence LACH et Delphine ZIMMERMANN, MM. André RINNER, Armand BAUR, Yannick MINNI et Mme Anne-Marie SCHMITT.

Était absent excusé :

M. Jean-Jacques STREICHER, 4<sup>ème</sup> Adjoint, qui a donné procuration à M. Claude CENTLIVRE, Maire

Secrétaire de séance :

Mme Delphine ZIMMERMANN

[...]

**POINT 2 : Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale – avis de la Commune**

Monsieur le Maire expose que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales précise qu'un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département, et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.)

Le projet concernant le département du Haut-Rhin a été présenté le 2 mai 2011 aux membres de la C.D.C.I., lors de sa séance d'installation.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée, ce projet a été ensuite adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale.

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la C.D.C.I. qui disposera d'un délai de 4 mois pour donner son avis, et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers de ses membres.

Le schéma devra être arrêté au plus tard pour le 31 décembre 2011.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération antérieure en date du 12 avril 2011, exprimant la volonté communale d'intégrer la communauté de communes du Pays de Rouffach ;

Vu le courrier de M. le Préfet du Haut-Rhin en date du 6 mai 2011, notifiant à la Commune le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.), un délai de trois mois lui étant imparti pour formuler un avis, qui serait par défaut considéré comme favorable ;

Entendu l'exposé de M. le Maire ;

Vu les propositions d'évolution de l'organisation intercommunale concernant directement la Commune d'EGUISHEIM, ainsi que ses justifications et effets mentionnés au projet de S.D.C.I., à savoir :

**Proposition n° 12 - Extension de la communauté de communes du Pays de ROUFFACH aux communes d'EGUISHEIM, GUNDOLSHEIM, HUSSEREN-LES-CHATEAUX, OBERMORSCHWIHR, VOEGTLINSHOFFEN et WESTHALTEN**

***JUSTIFICATIONS :***

- appartenance au bassin de vie et au canton de ROUFFACH pour les communes de GUNDOLSHEIM et WESTHALTEN ;
- appartenance au S.CO.T. Rhin-Vignoble-Grand Ballon des communes de GUNDOLSHEIM et WESTHALTEN ;

- les communes de EGUISHHEIM, HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX, OBERMORSCHWIHR et VOEGTLINSHOFFEN sont tournées vers le Pays de Rouffach en matière d'assainissement, à travers la station d'épuration d'EGUISHEIM ;
- identité rurale et viticole forte de ce territoire ;

*EFFETS :*

- retrait des 2 communes de GUNDOLSHEIM et WESTHALTEN de la communauté de communes de la Vallée Noble ;
- disparition de la discontinuité constituée par la commune de GUNDOLSHEIM ;
- une intercommunalité de 10 communes au périmètre plus pertinent dont la population passera de 8 004 habitants à 12 814 habitants ;
- les communes de EGUISHHEIM, HUSSEREN, OBERMORSCHWIHR et VOEGTLINSHOFFEN seront retirées d'office du syndicat mixte pour le S.CO.T. COLMAR-Rhin-Vosges et rattachées au syndicat mixte pour le S.CO.T. Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- nécessité de modifier le plan départemental des déchets, la C.C.P.R. étant rattachée au SM4 ;

*SOLIDARITE FINANCIERE :*

Ces communes seront rattachées à un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) dont le potentiel fiscal représentait en 2010 le double de celui de la catégorie des E.P.C.I. à fiscalité additionnelle, soit 208 euros par habitant pour une moyenne de 104 euros par habitant. Ce rattachement générera par ailleurs une augmentation de la dotation d'intercommunalité de l'E.P.C.I. fondée sur l'augmentation de population et sur la diminution du potentiel fiscal du nouvel ensemble, tout en restant dans des proportions relativement faibles.

Après délibération et vote à l'unanimité, par scrutin à main levée,

⇒ ÉMET un avis FAVORABLE à ce point du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

**POINT 3 : Ecole maternelle**

***3-1 : Affaires de personnel – projet de création d'un poste d'emploi aidé***

Le Conseil Municipal,

Vu la décision de l'administration d'ouverture d'une troisième classe à l'école maternelle à compter de la rentrée de septembre 2011 ;

Entendu l'exposé de M. Léon BAUR, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, en charge du suivi du personnel affecté aux écoles, dont il ressort notamment :

- que le volume horaire actuellement alloué au personnel en place deviendra insuffisant pour lui permettre d'assurer ses missions dans de bonnes conditions, et devra donc être augmenté ;
- l'incertitude prévalant toujours quant à la date de départ à la retraite de l'une des A.T.S.E.M. en place ;

Considérant l'éligibilité de la Commune à un contrat aidé par l'Etat pour ce poste non permanent ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ DÉCIDE la création d'un poste d'aide-école maternelle en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.), aux conditions suivantes :

- Durée : un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;
- Quotité de travail : 20 / 35èmes, soit 20 h hebdomadaires en moyenne sur l'année ;
- Prise en charge par l'Etat : attendue à hauteur de 80 % ;
- Reste à charge annuel estimé : environ 3 500 € ;
- Condition particulière : formation obligatoire de 35 h à la charge de la Commune ;

⇒ AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'Etat se rapportant à ce poste, ainsi que tout autre document en rapport à ce dossier.

### ***3-2 : Projet d'extension des locaux***

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 30 mars 2011 approuvant le projet d'extension de l'école maternelle, compte tenu de l'ouverture d'une troisième classe à compter de la rentrée de septembre 2011 ;

Vu le résultat de la consultation d'entreprises lancée à cet effet ;

Vu le projet d'extension de l'école maternelle présenté ;

Vu le P.L.U. en vigueur, et notamment son article UC 7 ;

Considérant que l'implantation du projet, en limite ouest de la parcelle communale, nécessitera de déroger aux règles de prospect édictées par le P.L.U. ;

Vu l'accord au projet des riverains concernés, sous réserve de menues adaptations tels qu'une extension du bardage à la façade ouest et un niveau sonore restreint pour les installations de ventilation et de chauffage, lesquelles ont été prises en compte ;

Entendu les précisions apportées par Mme Anne-Marie SCHMITT, conseillère municipale, présidente de la commission des Affaires scolaires, et le débat induit par ce dossier, au cours duquel :

- Il est rendu compte d'une visite d'un équipement modulaire de même conception, laquelle a permis de recueillir des avis d'utilisateurs qui ont été pris en compte dans la mise au point définitive du projet ;
- Est évoqué la question de l'accès aux véhicules de secours à l'arrière du bâtiment, qu'il est souhaitable de conserver ;

- M. Christian HEBINGER, conseiller municipal, met en doute le caractère soudain de l'ouverture de la classe, laquelle était selon lui prévue depuis au moins un an, ce qui aurait pu laisser le temps d'étudier une alternative à une extension modulaire.
- M. le Maire, ancien inspecteur de l'Education Nationale, rétorque à ce sujet que sans avoir les effectifs obligatoires, il est tout à fait irréaliste d'imaginer obtenir plus tôt de l'Inspection Académique une ouverture de classe ;
- M. Hervé GASCHY, conseiller municipal, regrette le manque de concertation et de débat ayant présidé à l'élaboration du projet, considérant également que l'alternative de l'aménagement des anciens logements de l'étage n'a été qu'insuffisamment étudiée ;

Après délibération,

À l'unanimité moins une abstention ;

- ⇒ PREND ACTE et APPROUVE l'attribution du marché d'extension des locaux de l'école maternelle à l'entreprise ALGECO, pour un montant de 97 962,80 € HT, après négociation ;
- ⇒ APPROUVE l'institution de servitudes de cour commune, répondant aux caractéristiques suivantes :
  - Fonds dominant :
    - Parcelle communale n° 201 de la section 13, support du projet ;
  - Fonds servants :
    - Parcelles n° 272, 296 et 506 de la section 13, appartenant à M. et Mme Jean-Claude WURGES, domiciliés 18 rue de Colmar ;
    - Parcelle n° 505 de la section 13, appartenant à M. et Mme Joël SCHWAB, domiciliés 1 rue des Oiseaux ;
- ⇒ CHARGE l'étude notariale de Me Jean BURDLOFF de la rédaction des actes correspondants ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire :
  - à signer et à déposer la demande de permis de construire se rapportant au projet présenté ;
  - à signer les actes notariés de constitution des servitudes de cour commune ci-dessus, ainsi que toute autre pièce en rapport à ce dossier.

#### **POINT 4 : Subvention pour rénovation de maison ancienne**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la commission communale de l'Urbanisme ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE d'accorder une subvention au titre du programme communal de soutien à la rénovation des maisons anciennes, ainsi qu'il suit :

<i>Nom du bénéficiaire</i>	<i>Adresse de la propriété</i>	<i>Montant des travaux subventionnés</i>	<i>Subvention accordée (5 %)</i>
SCI WOLFF	26 Grand'rue	3062,17 € (HT)	<b>153,11 €</b>

⇒ CHARGE le Maire de faire émettre le mandat de paiement correspondant.

[...]

### **POINT 5-3 : compte-rendu de travaux de commissions**

#### *Commission Vie associative*

Mme Eliane HERZOG, qui préside la commission, rend compte des préparatifs de la 2<sup>ème</sup> Fête des Associations, qui se déroulera le 26 juin prochain au Parc du Millénaire. De nombreuses associations de la ville présenteront à cette occasion leurs activités au grand public, toute la population étant invitée à ce moment festif.

Mme HERZOG coordonne également les opérations de recherche de partenariats pour l'édition des brochures de la prochaine Fête des Vignerons, démarches dont elle rend compte à l'assemblée.

#### *Commission Fleurs*

M. Raymond ROESCH, Président, tient l'assemblée informée de l'avancement des préparatifs de la prochaine sortie des artisans du fleurissement, fixée au 8 septembre prochain, et qui devrait se dérouler à SAVERNE et ses environs.

#### *Commission Tourisme, relations publiques et culturelles, communication*

Les travaux de mise en place du panneau lumineux électronique qui sera implanté en face de la Mairie sont engagés, indique M. Christian BEYER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, responsable de la commission. Sa pose est prévue dès la fin du séchage du massif de support en béton, soit fin juin ou début juillet.

M. Raymond MORANT, président de l'office du tourisme d'EGUISHEIM et environs, annonce par ailleurs à l'assemblée le départ prochain de cette structure de Florence VUILLEMIN, en poste depuis 11 ans.

#### *Commission parking, circulation, stationnement*

M. Léon BAUR, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, dresse un tour d'horizon des dossiers confiés à la commission qu'il préside.

Les travaux d'aménagement du parking bas de l'espace culturel Les Marronniers, couplé à l'aménagement d'une section de la rue du Rempart Nord, vont être prochainement attribués, à l'issue d'une récente consultation d'entreprises.

Il en est de même de l'extension du réseau d'assainissement au tronçon nord de la rue du Tonnelier.

Des travaux de marquage au sol sont par ailleurs en cours. Ils incluent cette année un aménagement particulier de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée, sous forme de chicanes constituées de places de stationnement, destinées à ralentir la vitesse fréquemment excessive des usagers de cette voie.

S'agissant de la dégradation des pavés de la Grand'rue à l'entrée est de la vieille ville, la procédure judiciaire engagée est toujours pendante.

Enfin, le dossier d'aménagement de la piste cyclable entre EGUISHHEIM et HERRLISHEIM, évoqué depuis deux ans environ, demeure d'actualité, les services du Conseil Général venant de faire parvenir en mairie un projet de convention.

#### *Commission Forêt*

M. Marc NOEHRINGER, conseiller municipal et président de la commission, rend compte du succès de la récente sortie du conseil municipal sur le terrain, le 21 mai dernier, appréciée par tous ceux qui y ont pris part.

#### **Communications diverses :**

- Les différents responsables de commission sont informés qu'un point détaillé sur l'avancement des différents projets d'investissement 2011 sera réalisé lors de la prochaine séance.
- Un débat portant sur la fréquentation touristique actuelle du village s'engage. Initié par de récentes statistiques favorables de fréquentation de l'office du tourisme, cette impression est toutefois généralement peu partagée par les acteurs économiques locaux. Ces données sont pourtant corroborées par l'autre indicateur que constitue le produit des horodateurs des parcs de stationnement communaux, significativement meilleur que l'an passé à la même période. De ce fait, il semblerait donc que les visiteurs soient bien présents en nombre croissant, mais il apparaîtrait qu'ils aient modifié leurs comportements de consommation, dans le contexte économique actuel demeurant peu dynamique. Dans une telle hypothèse, les différents acteurs concernés auront à s'adapter à cette nouvelle donne.
- M. le Maire rend compte de son récent et agréable déplacement à SPA, en compagnie du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à l'occasion de retrouvailles franco-liégeoises de villes jumelles organisées par SPA, amie de longue date d'EGUISHEIM.
- M. le Maire, également vice-président du syndicat mixte d'aménagement du Hohlandsbourg, informe l'assemblée du lancement récent d'un important chantier de renforcement de l'attractivité touristique du château, qu'il détaille succinctement.

- L'installation d'un cabinet dentaire semble se profiler à compter de l'automne 2011 dans le local commercial pour l'heure vacant de la résidence "le Rempart" de Colmar Habitat, 4 rue Mgr Stumpf ;

[...]

- M. Marc NOEHRINGER, conseiller municipal, a pris part à un forum d'information organisé notamment par l'association des maires et l'Agence de bassin Rhin-Meuse, consacré au bon état des eaux, objectif recherché pour l'année 2015. Il relate à l'assemblée diverses informations intéressantes glanées à cette occasion dans le domaine de la distribution d'eau potable.

[...]

- - -

La séance est levée à 21h50.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : 12 juillet 2011**